

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 20 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral et d'activité 2022
- Rapport financier 2022 et rapport Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes
- Budget prévisionnel 2023
- Rapports d'orientations
- Renouvellement convention Commissaire aux Comptes
- Questions diverses

Etaient présents :

- Liste jointe
- Pouvoirs représentés joints

M. LACRAMPE, Président, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

1) RAPPORT MORAL

Le Président relate les faits marquants de l'année 2022 :

Au niveau de l'activité et de l'organisation du service :

L'année 2022 a surtout été marquée par la réforme et par la parution de nombreux décrets.

- Décret sur la gouvernance avec une réorganisation des instances des Services de Prévention et de Santé au Travail (renouvellement de la composition des membres au plus tard le 31/03/2022, désignation des administrateurs du collège employeur par les organisations patronales, modification des statuts et règlement intérieur).

L'équipe a aussi dû assimiler de nombreuses nouveautés réglementaires :

- Décrets sur les essais encadrés, rendez-vous de liaison..., surveillance post exposition, DUERP.
- Délégations des médecins aux infirmiers en santé au travail qui a conduit à une nouvelle réflexion sur les possibilités données aux IDEST

- Mise en place d'une cellule interne Maintien en emploi, présentée ultérieurement durant l'assemblée.

Au niveau de l'équipe

Le service a recruté Monsieur Biscar Guillaume, Technicien Hygiène et Sécurité, en janvier 2022.

Bien que son intégration se soit parfaitement déroulée, Monsieur Biscar a depuis, quitté la structure au mois de mai 2023. Un nouveau recrutement a été lancé.

Le service a également lancé en fin d'année 2022, le recrutement d'une seconde infirmière en Santé au Travail afin de faire face à la demande des visites. Ce recrutement a abouti à l'arrivée de Julie Sorriaux au mois de janvier 2023.

Le service compte un effectif de 10 personnes. M. LACRAMPE précise que bien qu'il soit un petit service, le SSTI d'Orthez remplit et assure les mêmes obligations que les services de plus grandes tailles.

Le Président clôture son discours en abordant la validation de deux projets au niveau des bâtiments :

- La location d'un nouveau local pour le centre fixe d'Orthez, beaucoup plus grand que les anciens bâtiments, et beaucoup plus adapté au fonctionnement de l'équipe.
- La validation d'un bail de location pour l'antenne de Salies-de-Béarn, basé dans un pôle médical de santé neuf, en cours de construction.

Il rappelle également que ce travail a déjà été réalisé sur Susmiou où les permanences se déroulent dans un pôle de santé neuf également.

2) RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2022

Le rapport administratif

Le rapport administratif de l'année écoulée est présenté à l'Assemblée.

Le service d'Orthez est composé d'une équipe de 10 personnes fonctionnant en équipe pluridisciplinaire et d'un service administratif (Organigramme présenté aux membres présents).

Afin d'étoffer l'équipe, des conventions ont été co-signées avec des partenaires ou sont en cours de validation :

- Avec un psychologue du travail (le cabinet AMETIS)
- Avec les assistantes sociales de la CARSAT
- Et à venir, avec CAP Emploi

L'ensemble de ces partenaires réalise ou va réaliser prochainement des permanences au sein du service.

Pour 2022, l'équipe du Service d'Orthez a accompagné :

- 939 adhérents pour 8522 salariés, répartis sur 97 communes dans les cantons d'Orthez, Salies de Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Navarrenx, Arthez-de-Béarn.
- Essentiellement des petites entreprises (80% des adhérents sont des entreprises de 1 à 9 salariés)

Pour 2022, le structure a comptabilisé 92 nouvelles adhésions (225 salariés) contre 82 radiations (410 salariés). Il est précisé lors de l'Assemblée qu'une grande collectivité a résilié son adhésion et est suivie désormais par le centre de gestion.

Le temps de travail est réparti comme suit :

- o 68% en centre fixe
- o 17% centres annexes
- o 15% en entreprises

Au niveau des visites médicales, les chiffres sont dans la même tendance que 2021.

Les visites d'embauche qui étaient en constante augmentation depuis quelques années, se stabilisent sur 2022 avec des chiffres quasiment similaires à 2021. Ces visites représentent 42% des visites totales effectuées, ce qui démontre bien une réalité de terrain avec un turn-over important des salariés dans les entreprises.

En constante baisse depuis 4 ans, les examens périodiques se stabilisent et restent identiques à 2021 (26%).

Les visites de pré-reprise ont augmenté sur 2022 ; elles représentent 9% des visites contres 6/5% les années précédentes. Cet indicateur est satisfaisant, sachant qu'il permet à l'équipe et aux salariés de mieux anticiper des reprises au travail qui peuvent être compliquées.

Les visites de reprise et les visites occasionnelles restent quasi identiques à 2021.

Mme Mounica intervient sur la répartition des catégories (Suivi Simple, Adapté et Renforcé) et sur l'importance de bien catégoriser les salariés. Elle rappelle que le service reste à disposition des adhérents pour les accompagner sur ce sujet.

Le Président donne ensuite la parole aux membres de l'équipe :

- Cécile CLOS, Ergonome/Psychologue, présente l'ensemble des actions réalisées par l'équipe en entreprises, le bilan des réunions de sensibilisation et des formations SST sur l'année 2022.

- Nadine Pailhassar, Infirmière en Santé au Travail, prend ensuite la parole afin de présenter le bilan des actions du projet de service réalisées pour la période 2018-2022, dont les thèmes étaient les suivants : les poussières de bois, les risques psycho-sociaux, les maladies chroniques, le maintien en emploi.
- Sur ce dernier sujet, elle présente notamment la mise en place de la cellule maintien en emploi dans le service, sa composition, son fonctionnement.
Le service suit actuellement 37 dossiers au sein de cette cellule.

Le Président remercie l'équipe pour sa présentation de la synthèse des actions menées sur 2022, approuvée par les membres du conseil d'administration et commission de contrôle.

Le rapport financier

Le Président invite ensuite M. NILUSMAS, Expert-comptable du cabinet IN EXTENSO à présenter le bilan 2022 du service.

L'exercice 2022 se solde par un résultat net positif de 123 943€.

Les charges de fonctionnement ont légèrement augmenté et représentent 12.3% du CA. Cette augmentation s'explique notamment par de la maintenance et de l'investissement sur du matériel médical, des frais de formation en hausse, des annonces de recrutement.

A contrario, les charges du personnel ont diminué sur 2022, l'année 2021 ayant été impactée par deux ruptures conventionnelles.

Ce résultat positif a permis de distribuer aux salariés du service, une enveloppe d'intéressement de l'ordre de 27K€ brute.

Le commissaire aux comptes donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et en certifie la sincérité, sans la moindre réserve.

Le Président les remercie pour leurs interventions respectives.

Il précise néanmoins à l'assemblée que ces résultats largement positifs pourraient s'estomper dès 2023 du fait de frais fonctionnement inhérents aux nouveaux locaux très nettement supérieurs (loyer, fluides..).

Mais pareil déménagement, en réflexion depuis de très nombreuses années, s'imposait ajoute-t-il, tellement le local précédent était devenu trop exigü. Ainsi donc, et tout en ayant bien conscience des enjeux financiers d'une telle opération en termes de charges de fonctionnement, c'est d'abord et avant tout le bien être des agents au travail qui a été privilégié, de même que la qualité de l'accueil des salariés reçus au service.

Le rapport administratif et financier est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2022 du SSTI d'Orthez, décide d'affecter le bénéfice en fond propre associatif et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

Le Président soumet également à l'Assemblée le renouvellement de la convention avec le Commissaire aux Comptes du cabinet Audit Aquitaine Expertises.

L'Assemblée approuve, sans observation, le renouvellement de la convention avec le Commissaire aux Comptes.

3) LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le Président donne la parole à Mme MOUNICA qui présente le budget prévisionnel 2023.

Au niveau des recettes :

Les montants facturés pour les appels de cotisation ont été revus à la baisse (suite à la perte d'une collectivité) et ont été budgétisés à hauteur de 809K€.

Les montants estimés pour les droits d'entrée, factures d'absences et produits financiers restent identiques à 2022.

A cela s'ajoute 12 000€ comprenant la réalisation des formations SST.

Au niveau des dépenses :

Elles augmentent par rapport à 2022 pour deux principales raisons :

- Les frais inhérents aux nouveaux locaux (loyer, ménage, électricité, assurance...)
- La volonté de déployer sur le second semestre 2023, un portail Adhérent

Le restant des dépenses est maîtrisé et reste sensiblement identique aux années précédentes. Il est proposé à l'assemblée que les cotisations 2023 restent identiques à 2022.

L'assemblée n'ayant pas de question, le budget prévisionnel et la grille tarifaire 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4) PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Mme MOUNICA présente à l'assemblée les actions en cours/les objectifs 2023 :

- L'appropriation de la réforme avec notamment la certification à venir
- La pérennisation de la cellule maintien en emploi avec le développement d'un répertoire de partenaires
- Le déploiement du portail Adhérent
- La poursuite des démarches pour la location du nouveau local de Salies-de-Béarn

L'Assemblée n'ayant aucun commentaire, ni questions à formuler, le Président clôture la séance en remerciant une nouvelle fois tous les membres présents.



Daniel LACRAMPE
Président

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR :

- Modifications des statuts (article 3)

Etaient présents :

- Liste jointe
- Pouvoirs représentés joints

Suite à l'assemblée générale ordinaire, Le Président rappelle l'objet de l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre du déménagement dans de nouveaux locaux, le Président propose à l'Assemblée de modifier les statuts.

1) CHANGEMENT DES STATUTS

Le Président propose ainsi la modification de l'article 3 des statuts :

Article 3 – Siège social : Le siège de l'Association est fixé au 87 Avenue Pierre Mendès France 64300 ORTHEZ. (Remplace « 18 Avenue du Pesqué 64300 Orthez »)

L'Assemblée approuve, sans aucune observation, la modification de l'article 3 des statuts. Le changement d'adresse du siège social est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée n'ayant aucun commentaire et aucune question, le Président clôture la séance en remerciant tous les membres présents.

M. LACRAMPE Daniel
Président



M. GAZAGS, vice-Président délégué

